Ordre National des Médecins
Conseil Départemental de l'Ordre

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

Bulletin d'Information n° 15

Dans ce numéro :

P.3 - Formation : le DPC

P.4 - Composition du Conseil Régional et de la Chambre Disciplinaire de 1ère instance

P.5 - Communiqués
. La Bulle
. La Station
. Alma 76
. ARS
. Service de médecine gériatrique

P.6 - Tableau Départemental

P.10 - Certificats de décès et obstacles médico-légaux

P.11 - Paiement des remplaçants

Presse : " La question de l'euthanasie "

P.12 - Histoire de la médecine : Félix Dévé

P.15 - Offres d'activité

Juillet 2013

Le mot du Président

... Même en dehors...

Le mensonge public d'un confrère, largement médiatisé, invite à relire et à commenter l'article 31 de notre code (article 4127-31 du code de la santé publique).

" Le médecin doit s'abstenir, même en dehors de l'exercice de sa profession, de tout acte de nature à déconsidérer celle-ci. "

Ce " même " est fort, et d'une exigence toute particulière.

Ainsi, dans notre vie personnelle, même privée, nous restons " médecins " pour nos actes s'ils sont connus ou susceptibles de l'être...

Les médecins sont des citoyens comme les autres, mais la loi est plus exigeante à leur égard dit l'article 31 à son lecteur.

Cette exigence, inscrite dans le code de déontologie dès sa première rédaction, paraîtra à certains excessive, et sa " constitutionnalité " mériterait d'être remise en question au motif qu'elle restreint peut-être la liberté individuelle.

Mais, pour le moment, c'est la loi, et cet article en renfort des autres impératifs du code vise à l'évidence à créer et renforcer le lien de confiance entre les soignants et les soignés.

Est-il vraiment anormal, inutile ou liberticide que chaque médecin, à chaque moment, se sente personnellement responsable de la considération accordée au " corps médical " ?

La chambre des députés n'est pas un lieu de santé mais le mensonge " les yeux dans les yeux " de notre confrère, " même en dehors de l'exercice de sa profession ", ne grandit pas la médecine.

Au fait, comment se construit cette confiance immédiate, et la considération si nécessaires à un bon exercice ?... Par le premier regard peut-être ?

Lire la suite en page 2

En écrivant ces lignes, les propos récents d'une plaignante me reviennent en mémoire avec un air de " déjà entendu " à plusieurs reprises.
" Si vous l'aviez vu vous-même ! D'ailleurs, en le voyant, je n'ai pas pensé que c'était le médecin !... "

La compétence professionnelle, les qualités personnelles, les diplômes ne sont pas inscrits sur le front des médecins et, qu'on le veuille ou non, la première impression du patient sur celui à qui il se confie est son apparence physique et vestimentaire...

Les médecins de l'antiquité savaient déjà que " l'habit fait aussi le moine " et enseignaient la nécessité d'une tenue et d'un comportement adaptés.

La technologie actuelle, l'explosion scientifique n'ont pas aboli, pour ceux qui sont au contact immédiat des patients, des familles, des autres interlocuteurs, la nécessité de se présenter différemment des membres des respectables corporations des plombiers ou des maçons.

Nous ne sommes plus les hommes en noir, puis " en blanc ", de la vie et de la littérature du passé, mais le port d'une blouse, ou d'une autre tenue adaptée aux soins, est un moyen simple de répondre simultanément au respect du patient et de la médecine, et au respect des obligations d'hygiène et d'asepsie fixées par l'article 71 de notre code de déontologie.

Ces propos, qui ne traitent pas de l'essentiel, mais du contexte de l'exercice médical, ont l'excuse d'une longue expérience personnelle et d'un printemps sans soleil.

Ils ne font pas " moderne " ; peut-être sont-ils " out " ?

Mais à tous nos jeunes confrères qui n'ont pas encore expérimenté leur bon sens et leur véracité, à tous ceux qui, à l'évidence, mettent leurs efforts à ne pas avoir l'apparence d'un docteur en médecine, nous rappellerons qu'il existe un " conformisme " de " l'anticonformisme ".

Nous devons affirmer aux nouveaux inscrits qu'il est plus facile d'exercer sa compétence, son dévouement, sa probité, quand le lien de confiance avec un patient inquiet ou une famille désemparée n'est pas entamé dès le premier regard que ceux-ci nous portent.

Valeur forte, la confiance est fragile...

Les médecins le savent bien quand elle a trait, non plus à nos patients, mais à l'avenir de notre métier et que le soleil se refuse également à l'économie de la France, à sa sécurité sociale.

Docteur Jean-Luc MAUPAS

BULLETIN d'INFORMATION du CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'ORDRE des MÉDECINS de la SEINE-MARITIME

Directeur de la Publication : Jean-Luc MAUPAS

Rédacteur en Chef : Patrick LANCIEN

Rédaction, conception et réalisation : Sandrine GOUDALLE

Impression : IBL Graphique - Distribution : A2P - Tirage 5000 ex.

FORMATION

Le DPC
Développement Professionnel Continu

Le 21 juillet 2009 parait l'article 59 qui fait entrer le DPC dans la loi

Suivant l'article L. 4133-1, le développement professionnel continu a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Il constitue une obligation pour les médecins.

Le 1er janvier 2012 parait, au Journal Officiel, le décret n° 2011-2113 du 30 décembre 2011 relatif à l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu.

La convention constitutive du groupement d'intérêt public constituant l'organisme gestionnaire (OG-DPC) est signée par l'État et l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie avant le 30 avril 2012.

En conséquence, l'OG-DPC est créé par l'arrêté du 19 avril 2012 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public " Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu ".
L'arrêté du 14 janvier 2013 permet la nomination à la commission scientifique indépendante des médecins et abroge l'arrêté du 16 mars 2012.

Cet arrêté crée deux sections comportant :
- les 17 représentants des conseils nationaux professionnels de spécialité d'exercice autre que la médecine générale
- les 17 représentants du conseil national professionnel de spécialité de médecine générale

Un chemin long pour mettre en place le dispositif

Janvier 2013 voit le lancement du DPC 2013 : sont agréés 608 organismes médecins au sein des 1493 organismes pour les 9 professions de santé éligibles au DPC.
Ce sont les organismes qui étaient antérieurement agréés pour la FPC (Formation Professionnelle Conventionnelle) et qui ont demandé leur agrément pour le DPC.

A partir de juin, l'OG-DPC devrait étudier les dossiers de demande d'agrément déposés par les autres associations.

Au contraire de la FPC, qui était gérée par une instance paritaire et sous la gouvernance de celle-ci (caisses et représentants de la profession), et qui agréait les organismes de formation et leurs programmes, le DPC est inscrit dans la loi, sous la gouvernance du ministère, qui en confie la gestion à l'OG-DPC, instance émanant des caisses.

Le corps professionnel a obtenu la constitution d'un Conseil Scientifique Indépendant (CSI).

Désormais, l'OG-DPC agrée les associations sur avis du CSI.
Les associations ont l'obligation de se doter d'un comité scientifique sur des critères bien définis, notamment l'absence de conflit d'intérêts. Le comité scientifique des associations est responsable de la validation des actions proposées. Il valide les programmes conformes au DPC, sur des critères édités par l'HAS.

Devant le nombre d'associations agréées, l'organisme gestionnaire a fait le choix du " tout informatique " pour l'inscription des participants.

Le DPC... suite

En pratique à ce jour

Chaque médecin doit s'inscrire sur le site de l'OG-DPC, mondpc.fr, c'est-à-dire créer son compte DPC.
Par la suite, il pourra s'inscrire directement aux actions DPC sur le site, ou bien confier son inscription à l'association ou organisme de son choix, tiers de confiance, effecteur de l'action choisie.
Lorsque l'association l'inscrira, il recevra un mail automatique de l'OG-DPC lui demandant de confirmer son inscription.
Le médecin peut vérifier l'agrément de l'organisme de formation sur le site mondpc.fr.
Après participation, le médecin pourra vérifier sur son compte DPC (sur le site mondpc.fr) que sa participation a bien été enregistrée. Il recevra ensuite son indemnisation dans la limite d'un forfait annuel.

Le Conseil Départemental de l'Ordre s'assurera au moins une fois tous les cinq ans de la participation des confrères au DPC.
Pour cela, l'OG-DPC lui fera parvenir, par voie électronique, les actions auxquelles ils ont participé.
En cas de non satisfaction, le Conseil pourra proposer un plan personnalisé de DPC.
Notre Conseil tient à attirer votre attention sur le fait que sont uniquement " validantes " les actions de développement professionnel gérées et financées par l'OG-DPC.

Pour toute difficulté, vous pouvez me questionner directement à l'adresse mail suivante : e.mauviard@medsyn.fr

Dr Elisabeth MAUVIARD
Conseiller Ordinal
Départemental

Composition du Conseil Régional de l'Ordre des Médecins de Haute-Normandie *au 13 février 2013*

Membres titulaires
Docteurs Françoise BOQUET, François CLERGEAT, Bernard DEBRAS, Jean-Yves DOËRR, Valérie GANNE-KLODZINSKI, Gérard LAHON, Patrick LANCIEN, Christophe MENARD, Jacques MOUSSU.
Membres suppléants
Docteurs Roland COLLIN, Philippe DENIS, Antoine FONDIMARE, Philippe Michel GAOUYER, Philippe LAINE, Jean-Claude LEROY, Jean-Luc MARTINEZ, Didier PROD'HOMME.

Président :	Docteur Gérard LAHON
Vice-Présidente :	Docteur Valérie GANNE-KLODZINSKI
Secrétaire Général :	Docteur Bernard DEBRAS
Trésorière :	Docteur Françoise BOQUET

Composition de la Chambre Disciplinaire de 1ère instance de Haute-Normandie *au 11 avril 2013*

Membres titulaires du collège interne
Docteurs Françoise BOQUET, Gérard LAHON, Valérie GANNE-KLODZINSKI et Jacques MOUSSU.
Membres suppléants du collège interne
Docteurs Christophe MENARD, Bernard DEBRAS, François CLERGEAT et Roland COLLIN.
Membres titulaires du collège externe
Docteurs Jean-Georges ANAGNOSTIDES et Robert ELLERT.
Membres suppléants du collège externe
Néant.

" La Bulle " : plateforme d'accompagnement et de répit pour les aidants des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée

Cette plateforme est ouverte depuis le 1er mars 2013. Elle concerne les aidants à domicile en difficulté avec un proche qui nécessite une aide ou une présence constante ou quasi constante.
L'équipe est constituée de deux aides-soignantes et d'une psychologue.

Les objectifs sont :

- d'offrir du temps libéré à l'aidant
- de l'informer, le soutenir et l'accompagner
- de favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de l'aidant comme de la personne malade
- de contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles de la personne malade
- d'aider à préserver l'autonomie

La structure intervient sur la ville de Rouen et son agglomération sud.

La Bulle - Plateforme de répit
Résidence Michel Grandpierre
Avenue du Val l'Abbé
76800 Saint Etienne du Rouvray
02 32 19 07 15

" La Station " : lieu d'accueil et de consultation dédié à la toxicomanie

Le service d'addictologie du C.H.U de Rouen nous informe, dans le cadre du C.S.A.P.A. (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) Polyvalent de l'agglomération rouennaise, de l'ouverture depuis janvier 2013 d'un lieu d'accueil et de consultation dédié à la prise en charge des patients toxicomanes.
L'organisation de la structure permet d'initier, de délivrer sur place un traitement par Méthadone dans le cadre d'un accompagnement global.
Le travail en lien avec les autres structures, les médecins et les pharmaciens de ville est partie intégrante du projet.

La Station
Hôpital Saint Julien
2, rue Danton
76140 Petit Quevilly
02 32 88 60 92
IDE.Centre-Metha@chu-rouen.fr

ALMA 76 : renforcement du dispositif national de lutte contre les maltraitances des personnes âgées

Dans le cadre de l'appel à vigilance du Conseil National de l'Ordre des Médecins sur la maltraitance des personnes âgées en établissement, la fédération Alma France, à laquelle est affiliée ALMA 76, souhaite porter à la connaissance de tous les praticiens le renforcement du dispositif national de lutte contre les maltraitances.
Une offre cohérente d'écoute, de traitement et de suivi des signalements des maltraitances a été mise en place en vue de constituer un interlocuteur unique vis-à-vis des pouvoirs publics.

Cette offre comporte :

- un numéro national ouvert du lundi 9h00 au vendredi 19h00 : ***3977***
- un numéro départemental ouvert le jeudi de 9h00 à 12h00 : ***0 820 820 911***

ALMA 76
BP 10126 - 76303 Sotteville lès Rouen
02 35 63 27 34
asso.alma76@gmail.com
Les mardi, jeudi et vendredi

ARS : rappel, pensez à la gale... Ayez le clic facile !

L'actualisation des recommandations sur la conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de gale est en ligne à l'adresse suivante :
http://www.hcsp.fr/explore.cgi/accueil?ae=accueil

De même, une information sur la mise à disposition provisoire d'ANTISCABIOSUM dans le contexte de pénurie d'ASCABIOL est disponible à l'adresse :
http://ansm.sante.fr/content/search?SearchText=antiscabiosum

DU de gériatrie, Capacité de gérontologie

Le Diplôme d'Université de Gériatrie s'adresse aux titulaires d'un diplôme d'état de docteur en médecine ainsi qu' aux étudiants de 3ème cycle des études médicales.
La capacité de gérontologie est un diplôme qualifiant et est destinée au médecins généralistes.

Renseignements et inscriptions auprès du secrétariat universitaire du diplôme :
Madame MAQUIN
02 32 88 91 42
martine.maquin@chu-rouen.fr

Tableau département

Inscriptions

1ères inscriptions

Séance du 16 janvier 2013
CESANO Silvia, de ROUEN
DU ROUCHET Sarah, de MONT CAUVAIRE

Séance du 13 février 2013
DENIS Ghislain, d'ISNEAUVILLE
NICHITA Lidia, de ROUEN

Séance du 10 avril 2013
GARNELI Anastasia, de DIEPPE
LAPLACE Sophie, de ROUEN
PAVE Marie, de ROUEN

Séance du 15 mai 2013
ANANI-MEKLE Madze, de ROUEN
BORIES Thomas, de BONSECOURS
CHAN TCHE HIONG Michel, de MT ST AIGNAN
DUBUS Maryse, d'HATTENVILLE
DUC-TROUVIN Anne-Priscille, de ROUEN
FINET Astrid, de PARIS
GHARBI-BLOCQUET Amel, de ROUEN
GRATIEN Bénédicte, de MT ST AIGNAN
LE BORGNE Aude, de CAUVILLE SUR MER
PANTELEEVA Svetla, de SOTTEVILLE L/ROUEN

Transferts

Séance du 16 janvier 2013
AIT MEDDOUR Abdelkrim, de DIEPPE
(Transfert des Yvelines)
HO-TRONG-KHOI Clément, de FONTAINE LA MALLET
(Transfert du Val de Marne)

Séance du 13 février 2013
GRZEGORCZYK-MARTIN Véronique, de ROUEN
(Transfert des Hauts de Seine)
LEMOINE Edmond, du Havre
(Transfert des Alpes Maritimes)
OUNNAS Cid, de STE ADRESSE
(Transfert de l'Essonne)
VANTYGHEM Vincent, de SOTTEVILLE L/ROUEN
(Transfert du Nord)

Séance du 10 avril 2013
AINSEBA Faycal, de ROUEN
(Transfert de l'Eure)
BATHENAY Yannick, de PAVILLY
(Transfert des Hauts de Seine)
CISSE-MAGNAN Catherine, de BOIS GUILLAUME
(Transfert de l'Eure)
DE GOURNAY Emmanuel, de ROUEN
(Transfert des Hauts de Seine)
DIABIRA Sylma, de BOIS GUILLAUME
(Transfert d'Ille et Vilaine)
HAFIDI El Houcine, du HAVRE
(Transfert des Alpes Maritimes)
KORBER Herbert, de MONTIVILLIERS
(Transfert de Haute Savoie)
LACROIX-MENAGE Véronique, de ST JACQUES S/DARNETAL
(Transfert de l'Eure)
LAUTRIDOU-DERICKE Anne, de ROUEN
(Transfert de Loire Atlantique)
LEVI Laurence, de ROUEN
(Transfert du Gers)
MARTIN Didier, de MT ST AIGNAN
(Transfert de la Ville de Paris)
MOINI Sepideh, de BOIS GUILLAUME
(Transfert du Val d'oise)
SORIANO Bernard, de ROUEN
(Transfert de Charente Maritime)
TARHINI Ali, de FECAMP
(Transfert de l'Oise)
VARGUES Jean, d'ANGERVILLE L'ORCHER
(Transfert du Var)

Séance du 15 mai 2013
BOUZIDI Kamel, de FECAMP
(Transfert de l'Orne)
CAUVIN Léa, de GAINNEVILLE
(Transfert de la Somme)
DUBOURG Odile, de STE ADRESSE
(Transfert de la Ville de Paris)
GEHA Hadi, de DEVILLE L/ROUEN
(Transfert de Seine et Marne)
MARGHITU Dragos, de LILLEBONNE
(Transfert des Côtes d'Armor)
SCHWEITZER Gérard, de MONTIVILLIERS
(Transfert de la Moselle)

Médecins ayant quitté le département

Séance du 16 janvier 2013
BADIANE Ndoumbe Val d'Oise
MÉDECINE GÉNÉRALE
BOISENFRAY Pascale Gers
MÉDECINE GÉNÉRALE
CANTOIS Jean-Luc Yvelines
ANESTHÉSIE RÉANIMATION
GLAIZOT Thierry Eure
MÉDECINE GÉNÉRALE
LEFEVRE Philippe Gard
MÉDECINE GÉNÉRALE
PAUME Patricia Nouvelle Calédonie
CHIRURGIE PLASTIQUE
TORRES Carole Eure
GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

Séance du 13 février 2013
ACTIS Eric Haute Savoie
MÉDECINE GÉNÉRALE
BAGZE TCHUINDJANG Olive Moselle
GÉRIATRIE
BRUYER Gilles Somme
MÉDECINE GÉNÉRALE
EUDELINE Corinne Eure
MÉDECINE GÉNÉRALE
JOLY Clémence Eure
MÉDECINE GÉNÉRALE
LEFRANC Aigline Somme
MÉDECINE GÉNÉRALE
MORON Jacques Ville de Paris
MÉDECINE GÉNÉRALE

Séance du 10 avril 2013
CAMPBELL Pascal Calvados
MÉDECINE GÉNÉRALE
CASTAINGS-CARLIOZ Céline Gironde
PÉDIATRIE
CHEDRU ISABELLE Eure
MÉDECINE DU TRAVAIL
ELLOUMI Soufiane Calvados
RADIODIAGNOSTIC
LANDREAT Antoine Pyrénées Atlantiques
ANAT. ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE HUMAINES
VERFAILLE Stéphane Eure
MÉD. PHYS. ET RÉADAPTATION

Séance du 15 mai 2013
BARD Elie Yvelines
OPHTALMOLOGIE
SCHLOSSER Marie Eure
ANESTHÉSIE RÉANIMATION

Radiations
(pour convenance personnelle)

Séance du 16 janvier 2013
DOBOS Andrei Sebastian, de Belgique

Séance du 13 février 2013
VIEUX Norbert, de MT ST AIGNAN (retraité)

tal (Au 26/06/2013 : 4862 inscrits)

Séance du 10 avril 2013
AMICE Catherine, de FECAMP
ARRAZOLA FRANCO Jorge, de DIEPPE

Qualifications

Séance du 16 janvier 2013
MÉDECINE GÉNÉRALE - DES
CESANO Silvia, de ROUEN
DU ROUCHET Sarah, de MONT CAUVAIRE
MÉDECINE GÉNÉRALE (Avis de la commission de qualification en Médecine Générale)
BAILLY Pierre-Etienne, de MONTIVILLIERS
CAUCHOIS Jean-Francois, de DARNETAL
CHAUVET Philippe, de ST SAENS
CHOUQUET Stéphane, du HAVRE
OZANNE Sophie, de NEUFCHATEL EN BRAY
STEINBERG Christophe, de ST SAENS
SUITNER Isabelle d'AUFFAY
VALLOIS Sylvie, de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
MÉDECINE DU TRAVAIL (Compétence)
COQUEREL Dominique, de ROUEN
GÉRIATRIE
GUBIN Florence, de FORGES LES EAUX
TROLETTI Véronique, de DARNETAL

Séance du 13 février 2013
MÉDECINE GÉNÉRALE
DENIS Ghislain, d'ISNEAUVILLE
PNEUMOLOGIE
NICHITA Lidia, de ROUEN
CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE
AKTOUF Abdelghani, de ROUEN
MÉDECINE PHYSIQUE ET RÉADAPTATION
ARMAS LERIDA Juan-Manuel, du HAVRE

Séance du 10 avril 2013
MÉDECINE GÉNÉRALE - DES
LAPLACE Sophie, de ROUEN
ANESTHÉSIE RÉANIMATION
GARNELI Anastasia, de DIEPPE
LEGRAND Louis, de ROUEN
CHIRURGIE GÉNÉRALE
PAVE Marie, de ROUEN
CHIRURGIE UROLOGIQUE
ROUACHE Latifa, de ROUEN
MÉDECINE DU TRAVAIL
MOUNAYAR Georges, de BOSC LE HARD
BOULANOIR Hakima, du HAVRE
LEFEBVRE Corinne, de ROUEN

Séance du 15 mai 2013
BIOLOGIE MÉDICALE
FINET Astrid, de PARIS
MÉDECINE GÉNÉRALE
CHAN TCHE HIONG Michel, de MT ST AIGNAN
PANTELEEVA Svetla, de SOTTEVILLE L/ROUEN
ANANI-MEKLE Madze, de ROUEN (DES)
BORIES Thomas, de BONSECOURS (DES)
DUBUS Maryse, d'HATTENVILLE (DES)
GHARBI-BLOCQUET Amel, de ROUEN (DES)
GRATIEN Bénédicte, de MT ST AIGNAN (DES)
LE BORGNE Aude, CAUVILLE SUR MER (DES)
RÉANIMATION MÉDICALE
DECLERCQ Pierre-Louis, de ROUEN
RHUMATOLOGIE
DUC-TROUVIN Anne-Priscille, de ROUEN
MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION
VERIN Eric, de BIHOREL

Titres autorisés sur plaques et ordonnances

Séance du 16 janvier 2013
D.E.S.C. : MÉDECINE DE LA REPRODUCTION
MOKDAD Cécile, de MONTIVILLIERS
CAPACITÉ : MÉDECINE ET BIOLOGIE DU SPORT
RAMANANA Minoharivelo, de FECAMP

Séance du 13 février 2013
D.E.S.C. : CANCÉROLOGIE
POTEAU Albane, de ROUEN
MÉDECINE DE LA REPRODUCTION
GRZEGORCZYK-MARTIN Véronique, de ROUEN

Séance du 10 avril 2013
CAPACITES : GERONTOLOGIE
BOULANOIR Hakima, du Havre
LEFEBVRE Corinne, de ROUEN
D.E.S.C: MEDECINE D'URGENCE
LUCAS Rémy, de ROUEN

Séance du 15 mai 2013
CAPACITÉS : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE LA DOULEUR
GAYET Marc, de FRESQUIENNES
MÉDECINE AÉROSPATIALE
DIDIER Agnès, du HAVRE
MÉDECINE D'URGENCE
DUTRAIT Laurent, du HAVRE

Sites distincts d'exercice autorisés

Séance du 16 janvier 2013
Dr BRASSEUR Pierre, Chirurgien en Orthopédie et traumatologie à la Clinique de l'Europe à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique chirurgicale d'Yvetot
Dr SYNAVE Julien, Chirurgien en Orthopédie et traumatologie à la Clinique de l'Europe à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique chirurgicale d'Yvetot
Dr SOULIS Fabien, Néphrologue à la Clinique de l'Europe à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique chirurgicale d'Yvetot
Dr SAUTREUIL Bertrand, ORL à DEAUVILLE - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique chirurgicale d'Yvetot
Le Dr BONNAVE Sophie, Médecin Généraliste à la Clinique des Essarts - autorisation d'exercer en site distinct à l'EHPAD de Grand Couronne
Le Dr GODEFROY Antoine, Radiologue à la Clinique Saint Hilaire à ROUEN - autorisation d'exercer en sites distincts :
• à la Clinique de l'Europe à ROUEN
• au Centre de Radiologie Boulevard de la Marne à ROUEN
• au Centre de Radiologie et Scanner de Maromme
• au Scanner GIE de Saint Hilaire
• à l'IRM Saint Hilaire
• à l'IRM de la Clinique de l'Europe
Le Dr MENARD Rodolphe, Radiologue à la Clinique de l'Europe à ROUEN - autorisation d'exercer en sites distincts :
• à la Clinique Saint Hilaire à ROUEN
• au Centre de Radiologie et Scanner de Maromme
• au Scanner de Haute Normandie, Boulevard de l'Europe à ROUEN
• à l'IRM Mathilde/Europe à ROUEN
• à l'IRM Saint Hilaire
• au Scanner GIE de Saint Hilaire
La SEL Anesthésie Europe II exerçant à la Clinique de l'Europe à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Chirurgicale d'Yvetot

Séance du 13 février 2013
Dr BOLOGNINI Benoit, ORL à la Clinique de l'Europe - renouvellement de son exercice en site distinct à la Clinique des Essarts
Dr BOYER Jean-Christophe, Radiologue à la Clinique Saint Antoine de Bois Guillaume - autorisation d'exercer en sites distincts :
• à la Clinique du Cèdre à BOIS GUILLAUME
• au Cabinet de radiologie à MT ST AIGNAN
• au Centre de radiologie spécialisée rue Jean Lecanuet à ROUEN
• au Scanner du Cèdre à BOIS GUILLAUME
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre à BOIS GUILLAUME
Dr SAMAIN Jean-Pierre, Radiologue à la Clinique du Cèdre de BOIS GUILLAUME - autorisation d'exercer en sites distincts :

• au Cabinet de radiologie à MT ST AIGNAN
• au Centre de radiologie spécialisée rue Jean Lecanuet à ROUEN
• à la Clinique Saint Antoine à BOIS GUILLAUME
• au Scanner de MAROMME
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre à BOIS GUILLAUME

Dr MONROC Michèle, Radiologue Place de la Haute Vieille Tour à ROUEN - autorisation d'exercer en sites distincts
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre à BOIS GUILLAUME
• au Scanner de la Clinique du Cèdre à BOIS GUILLAUME
• au Centre de radiologie spécialisée rue Jean Lecanuet à ROUEN
• au Cabinet de radiologie de la Clinique du Cèdre
• à la Clinique Saint Antoine à BOIS GUILLAUME

Dr BOUCHER LAFAYE Nathalie, Radiologue à la Clinique Ste Isabelle d'ABBEVILLE - autorisation d'exercice en site distinct au cabinet de radiologie de EU

Dr CORRIERAS Patrice, Anesthésiste-Réanimateur à PARIS - renouvellement de son exercice en site distinct à la Clinique des Aubépines de ST AUBIN SUR SCIE

Dr DEVAUX Joël, Médecin Généraliste et Ostéopathe à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Maison Médicale du sport à ROUEN

Dr DELAUNAY Emmanuel, Chirurgien Plasticien à la Clinique de l'Europe à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Mégival de ST AUBIN SUR SCIE

Dr LANSOY-KUHN Caroline, endocrinologue à la Clinique Saint Hilaire à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Mégival à ST AUBIN SUR SCIE

Dr LIBOUREL Jacques, Médecin Généraliste et Ostéopathe à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la maison médicale Airelle à SOTTEVILLE L/ROUEN

Séance du 10 avril 2013

Dr LEGOFF Jean-Yves, Radiologue à DARNETAL • autorisation d'exercer en sites distincts :
• au centre de radiologie de la Clinique du Cèdre
• au scanner de la Clinique du Cèdre
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre
• au scanner de Mesnil Esnard
• au scanner de Maromme

Dr GUILLEM Pierre, Radiologue à la Clinique du Cèdre de BOIS GUILLAUME - autorisation d'exercer en sites distincts :
• au scanner de la Clinique du Cèdre
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre
• au cabinet de radiologie rue Jean Lecanuet à ROUEN
• à la Clinique Saint Antoine à BOIS GUILLAUME
• au scanner de Mesnil Esnard
• au scanner de Maromme
• au cabinet de radiologie Place de la Haute Vieille Tour à ROUEN

Dr DELERIS Sophie, Radiologue Place de la Haute Vieille Tour à ROUEN - autorisation d'exercer en sites distincts :
• à la Clinique du Cèdre
• au scanner de la Clinique du Cèdre
• au cabinet de radiologie rue Jean Lecanuet à ROUEN
• à la Clinique Saint Antoine à BOIS GUILLAUME
• au scanner de Maromme

Dr MORVAL Eric, Radiologue à la Clinique du Cèdre de BOIS GUILLAUME - autorisation d'exercer en sites distincts :
• au scanner de la Clinique du Cèdre
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre
• au scanner de Mesnil Esnard
• au scanner de Maromme
• au cabinet de radiologie de Darnétal

Dr DESBOIS Catherine, Radiologue au Centre d'Imagerie de CANTELEU - autorisation d'exercer en site distinct au scanner de Maromme et à l'IRM du Cèdre

Dr ROGLER Michel, Radiologue à DARNETAL - autorisation d'exercer en sites distincts :
• à la Clinique du Cèdre
• au scanner de la Clinique du Cèdre
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre
• au cabinet de radiologie rue Jean Lecanuet à ROUEN
• au scanner de Mesnil Esnard
• au scanner de Maromme

Dr BRANDICOURT Pierre, Radiologue à MONT SAINT AIGNAN - autorisation d'exercer en sites distincts :
• à la Clinique du Cèdre
• au scanner de la Clinique du Cèdre
• à l'IRM de la Clinique du Cèdre
• au cabinet de radiologie rue Jean Lecanuet à ROUEN
• au scanner de Maromme
• à la Clinique Saint Antoine

Dr HAZARD Jean-Jacques, Médecin Généraliste au Havre - autorisation d'exercer en site distinct à la Clinique Océane du Havre

Dr MARTIN Jean Noël, Chirurgien Orthopédique et Traumatologique à la Clinique Saint Hilaire à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercer en site distinct à YVETOT

Dr LUCAS Sandrine, exerçant à l'association Renouvance à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct à la crèche halte garderie municipale de MESNIL ESNARD et à la Maison Départementale des personnes handicapées de Seine-Maritime

Dr LEDUCQ-LEFEBVRE Brigitte, Ophtalmologue au CHU - autorisation d'exercer en site distinct au Centre Normandie Lorraine à MESNIL ESNARD

Dr UZZAN Joël, Ophtalmologiste à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à la Clinique Mégival à DIEPPE

Dr MORICE Michel, ORL au HAVRE - autorisation d'exercer en site distinct à ST MARTIN DU BEC

Dr PALAU Laurent, exerçant la Médecine Physique et Réadaptation à la Clinique de l'Europe à ROUEN - renouvellement de son autorisation d'exercice en site distinct à YVETOT

Dr DEVAUX Joël, Ostéopathe à ROUEN rue Jean Lecanuet et rue Méridienne - autorisation d'exercer en site distinct au TRAIT

Dr LECLERC Nathalie, Gynécologue Médicale et Obstétricale à GOURNAY EN BRAY - renouvellement de son site distinct à DEVILLE LES ROUEN

Dr ELIE-LEGRAND Marie-Claire, Gastro-Entérologue au Havre - autorisation d'exercer en site distinct à l'Hôpital privé de l'Estuaire au HAVRE

La SELARL MEDISEPT de Médecine Générale à Neufchâtel en Bray - autorisation d'exercer en site distinct à SOMMERY

Séance du 15 mai 2013

Dr DAVID Nadine, Cardiologue à ROUEN - autorisation d'exercer en site distinct au Pôle Médical des Pépinières au HAVRE

Dr BERGONZO Jacques, exerçant la Médecine du Travail à SANTRA PLUS au HAVRE - autorisation d'exercer en site distinct au Service de Santé au Travail des Dockers du Port du Havre

Dr GONTRAN-MASSEY Jean-François, Médecin Généraliste à MONTIVILLIERS - autorisation d'exercer en site distinct en EHPAD à ETRETAT

Dr LEMOINE Cynthia, Praticien attaché dans le service d'addictologie du CHU de CAEN - autorisation d'exercer en site distinct au sein de la structure Nautilia du HAVRE

rtemental (suite)

Médecins retraités sans activité

Période du 5/04/2012 au 1/01/2013 (correctif à notre précédent bulletin)

DR BALAGNY GERARD ST LEONARD
DR BLONDEL GUYLAINE MARTIN EGLISE
DR CORBEELS CHRISTIAN ROUEN
DR DELACROIX DANIELE EPOUVILLE
DR DELPLANQUE PHILIPPE WAASMUNSTER
DR DEPIL-DUVAL ROGER BOIS GUILLAUME
DR DEVOS ANNE-MARIE LE HAVRE
DR FORESTIER MARYSE ST PIERRE DU BOSGUERARD
DR FRONVILLE JEAN ST VAAST DU VAL
DR GALIMAND MICHEL BOIS GUILLAUME
DR GRIFFIN JOHN ST AUBIN ROUTOT
DR LANDREAT ANTOINE ROUEN
DR LAURENT FRANCOIS CAUDEBEC EN CAUX
DR LAVOINNE ALAIN VAL DE SAANE
DR LE VILLAIN AGNES ROUEN
DR LEFEVRE DOMINIQUE ROUEN
DR LEONARD ANNICK QUEVREVILLE LA POTERIE
DR LEONARD ANTOINE QUEVREVILLE LA POTERIE
DR MERVEILLE HENRI ISNEAUVILLE
DR MORIN JEAN-DOMINIQUE BOIS GUILLAUME
DR MORLIERE CLAIRE LA SAUSSAYE
DR SCHULTHEIS DIDIER BOIS GUILLAUME
DR SOCKEEL CHANTAL BOIS GUILLAUME
DR VANDHUICK CLAUDE DIEPPE
DR WAQUET CHANTAL AUBERVILLE

Période du 2/01/2013 au 31/05/2013

DR DESLANDES FRANCOIS MONT ST AIGNAN
DR DIDELON JEAN-LOUIS MONT ST AIGNAN
DR FREDIERE THERESE GOURNAY EN BRAY
DR GUYARD MARIE-FRANCOISE MONT ST AIGNAN
DR HERMENT CLAUDE ROUEN
DR LE GUEN JACQUES ROUEN
DR MAUREY MARYSE BONSECOURS
DR SAMUEL DOMINIQUE BIHOREL
DR LAVOINNE DOMINIQUE BOIS GUILLAUME

Médecins retraités actifs

Période du 5/04/2012 au 1/01/2013 (correctif à notre précédent bulletin)

DR AUGAIS CHARLES CAUDEBEC EN CAUX
DR BAPT JEAN-CLAUDE LE HAVRE
DR CARRE PIERRE TOUSSAINT
DR CHAKOUR DJELTHIA FARID ROUEN
DR CHESNEL COLETTE LE PETIT QUEVILLY
DR DANIEL JEAN-FRANCOIS YVETOT
DR DAVID NADINE ROUEN
DR DAVY JEAN PIERRE YVETOT
DR DE DREUZY GHISLAIN ELBEUF
DR DELACROIX JEAN LOUIS EPOUVILLE
DR DELACROIX JEAN-PIERRE GAILLEFONTAINE
DR DELEBARRE PHILIPPE LE HAVRE
DR DELERIS OLIVIER THIETREVILLE
DR DEPARDE ERIC PAVILLY
DR DEVINEAU JACQUES LE HAVRE
DR DORDE THIERRY ST AUBIN SUR SCIE
DR DURAND FRANCOIS DIEPPE
DR GAOUYER MICHEL EU
DR GLINEL VERONIQUE ROUEN
DR GODET ALAIN LE HAVRE
DR GUERILLON BRUNO ROUEN
DR HEMERY ALAIN DIEPPE
DR HERISSON JEAN FRANCOIS EU
DR JAVET FRANCOIS LE GRAND QUEVILLY
DR JAVOIS MICHEL DARNETAL
DR JAYOT DOMINIQUE ST PIERRE EN PORT
DR KALCK FRANCOIS FECAMP
DR KLEPPER ALAIN ROUEN
DR LEBRETON MICHEL LE HAVRE
DR LEGROS PAUL DIEPPE
DR LEMARIE LIONEL BARENTIN
DR LOISEL MICHEL ROUEN
DR MAILLARD CORINNE ROUEN
DR MARIN DOMINIQUE FECAMP
DR MENARD ALAIN ROUEN
DR MEURICE JACQUES FAUVILLE EN CAUX
DR MINIL LIONEL MARTIN EGLISE
DR OBSTOY MARIE-FRANCOISE ELBEUF
DR PLAILLY CHRISTIAN GAILLEFONTAINE
DR PREVOST BERNARD CRIQUETOT L' ESNEVAL
DR ROGLER MICHEL DARNETAL
DR ROMAIN JACQUES LE HAVRE
DR ROSET MICHEL LE HAVRE
DR ROUBACH LOUIS ROUEN
DR ROUSSEAU NICOLE BOIS GUILLAUME
DR SCHLOSSER MICHEL ELBEUF
DR SIMOTTEL JEAN CLAUDE ROUEN
DR TALBOT ALAIN LE HOULME

Période du 2/01/2013 au 31/05/2013

DR ARFI VIVIANE DIEPPE
DR BAISSAS OLIVIER ROUEN
DR BARTHE JEAN LOUIS DIEPPE
DR BESSIS MAURICE LE HAVRE
DR BUREAU ALAIN LE PETIT QUEVILLY
DR DAVRY CHRISTIAN LE HAVRE
DR FOUCHER JEAN-LUC LE HAVRE
DR GEFFROY SYLVIE LE HAVRE
DR LESUEUR DIDIER ELBEUF
DR MIHOUT MARIE-FRANCE ROUEN
DR MIRAY MAURICE ROUEN
DR MORICE MICHEL LE HAVRE
DR PATRY LUC ROUEN
DR SALMEN MICHEL MAROMME
DR WOERLE JEAN LOUIS ROUEN

Médecins décédés

Nous avons à déplorer la disparition des Docteurs :

BOBEE Pierre
11/4/1926 - 29/12/2012
76000 ROUEN
DUTOT Rémy
22/8/1923 - 13/12/2012
76000 ROUEN
FUMMI Bruno
30/7/1957 - 15/12/2012
76260 ST PIERRE EN VAL
VALLOIS René
23/10/1919 - 21/12/2012
76220 GOURNAY EN BRAY
CLAVERANNE Jean
11/11/1923 - 17/1/2013
76130 MT ST AIGNAN
GENET Bernard
26/10/1934 - 30/1/2013
76600 LE HAVRE
HUET Pierre
3/1/1934 - 1/6/2012
83480 PUGET SUR ARGENS
LESAULNIER Jean-Jacques
8/8/1942 - 5/2/2013
76600 LE HAVRE
FRANCK Jacques
4/7/1945 - 30/3/2013
76000 ROUEN
TUCOULOU Jean
24/1/1920 - 28/2/2013
80100 ABBEVILLE
BARBARY Jean
4/7/1926 - 14/4/2013
76230 BOIS GUILLAUME
BROSSARD Véronique
25/1/1950 - 2/5/2013
76420 BIHOREL

Alors que notre Conseil a été partie prenante dans la mise à jour du " Protocole relatif aux rapports entre les services du CHU de Rouen et les Autorités de police, de gendarmerie et de justice ", il nous est apparu important de rappeler l'information ci-dessous :

Certificats de décès et obstacles médico-légaux à l'inhumation

Vous devez indiquer, en rédigeant un certificat de décès, si la mort pose ou non un problème médico-légal (certificat de décès conforme à l'arrêté du 24 décembre 1996).

De cette qualification dépend la mise en route d'une enquête judiciaire avec éventuellement examen de corps et autopsie médico-légale pour préciser les causes de la mort.

Le plus souvent, il n'y a pas d'obstacle médico-légal en cas de mort naturelle, qui est une mort attendue (" normale "), soit en raison d'une maladie grave, soit en raison de l'âge.
Elle ne déclenche pas d'enquête judiciaire.

En revanche, certaines morts posent un problème médico-légal :

- La mort accidentelle est celle qui survient par exemple au cours d'accidents de la voie publique, d'accidents du travail, de chutes, de noyades...
Ces morts inattendues peuvent justifier une enquête judiciaire et, dans certains cas, un examen de corps ou une autopsie, ne serait-ce que pour établir qu'il y a bien une relation de cause à effet entre l'accident et le décès.

- Certaines morts posent un problème médico-légal urgent (blessures par arme à feu ou arme blanche, traces de violences corporelles, décès au cours d'un acte médical hospitalier...) : le médecin doit avertir le procureur de la république afin que celui-ci puisse prendre toutes les mesures utiles (enquête, autopsie...).

- Une mort par suicide ne doit pas être déclarée en mort naturelle.
Le suicide est considéré comme une mort violente. Derrière un suicide apparent peut se cacher un homicide.

Déterminer la cause de la mort (prise de toxiques, blessure(s) par arme blanche ou arme à feu...) relève de la pratique médicale.
Établir les circonstances de la mort, c'est-à-dire le mode opératoire (suicide, homicide, accident), relève de l'enquête judiciaire.

Certaines morts apparaissent inexpliquées (mort subite dans un lieu public...) ou même suspectes (suspicion d'intoxication...).

Lorsque rien ne permet de porter avec certitude un diagnostic étiologique en faveur d'une mort naturelle, le médecin ne doit pas hésiter à refuser de signer le certificat de décès, ce qui entraîne automatiquement une enquête judiciaire.

En cas de difficultés, le médecin peut demander conseil auprès du médecin légiste ou du Procureur de la République.

Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance

Rouen : 02 35 52 88 70
Le Havre : 02 32 92 57 00
Dieppe : 02 32 14 64 00

Paiement des remplaçants

Plusieurs étudiants en médecine ont tenu à dire à notre Conseil leur étonnement de ne pas recevoir du médecin remplacé la totalité des honoraires dès la fin du remplacement.

En effet, certains actes sont payés par les organismes avec des délais parfois importants, le médecin remplacé différant alors la reversion.

L'article 7 du contrat de remplacement conseillé par notre institution stipule : " En fin de remplacement, le médecin remplacé reversera au médecin remplaçant x % du total des honoraires perçus et à percevoir correspondant au remplacement.
Il convient donc, en bonne confraternité, de payer son remplaçant en une seule fois dans les jours qui suivent la fin du remplacement.

Concernant les honoraires reversés en médecine générale, le pourcentage usuel est :
- de **100 % pour les gardes**
- de **65 à 75 % pour les jours de semaine**.

Dr Patrick LANCIEN
Vice-Président

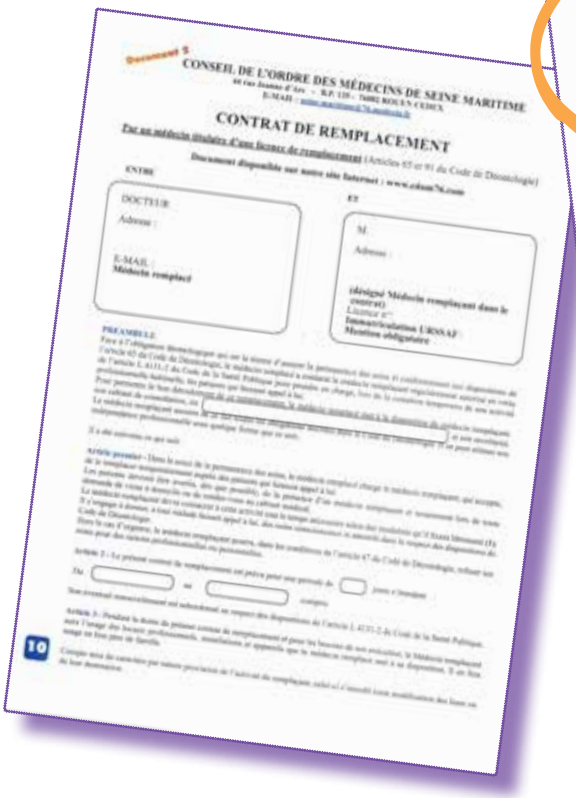

CONSEIL DE L'ORDRE DES MÉDECINS DE SEINE MARITIME

CONTRAT DE REMPLACEMENT

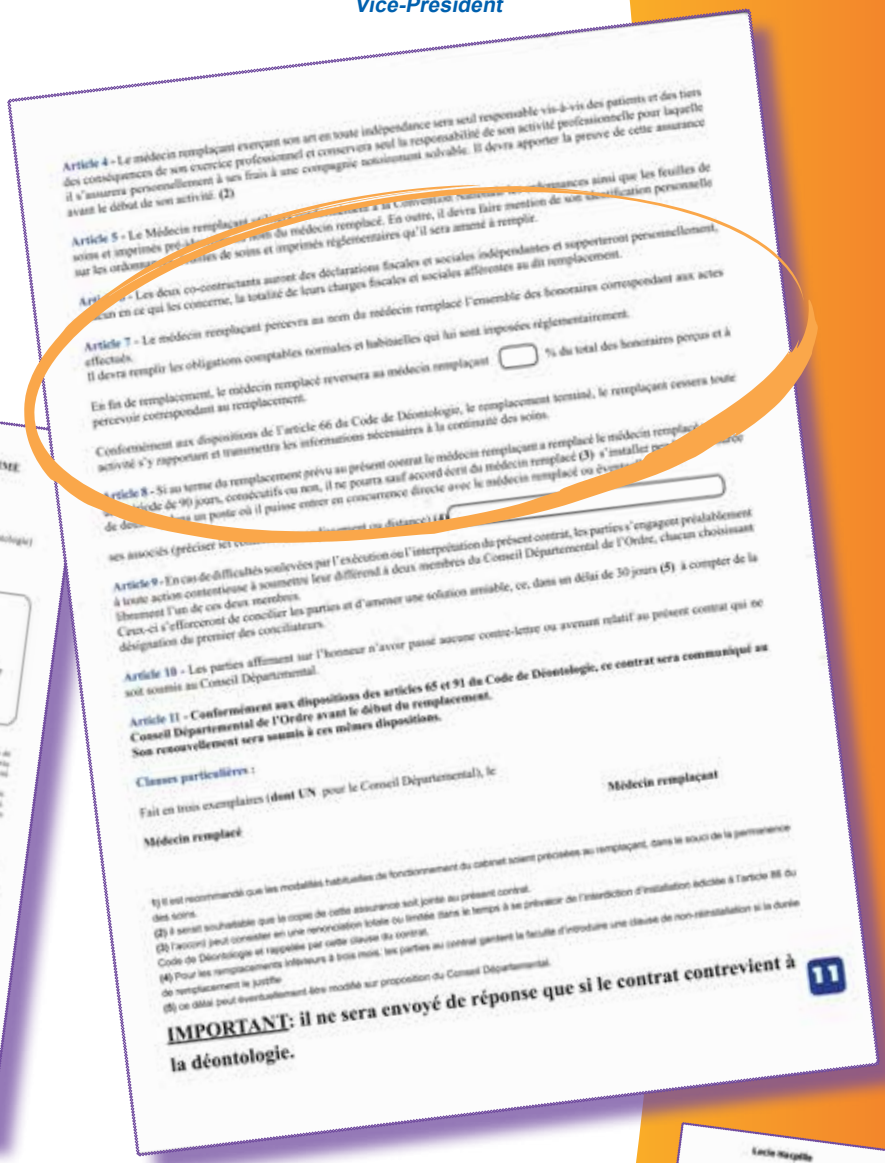

Article 4 - Le médecin remplaçant exerçant son art en toute indépendance sera seul responsable vis-à-vis des patients et des tiers des conséquences de son exercice professionnel et conservera seul la responsabilité de son activité professionnelle pour laquelle il s'assurera personnellement à ses frais à une compagnie notoirement solvable. Il devra apporter la preuve de cette assurance avant le début de son activité. (2)

Article 5 - Le Médecin remplaçant

Article 7 - Le médecin remplaçant percevra au nom du médecin remplacé l'ensemble des honoraires correspondant aux actes effectués.
Il devra remplir les obligations comptables normales et habituelles qui lui sont imposées réglementairement.

En fin de remplacement, le médecin remplacé reversera au médecin remplaçant % du total des honoraires perçus et à percevoir correspondant au remplacement.

Conformément aux dispositions de l'article 66 du Code de Déontologie, le remplacement terminé, le remplaçant cessera toute activité s'y rapportant et transmettra les informations nécessaires à la continuité des soins.

Article 8 - Si au terme du remplacement prévu au présent contrat le médecin remplaçant a remplacé le médecin remplacé

Article 9 - En cas de difficultés soulevées par l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, les parties s'engagent préalablement à toute action contentieuse à soumettre leur différend à deux membres du Conseil Départemental de l'Ordre, chacun choisissant librement l'un de ces deux membres.
Ceux-ci s'efforceront de concilier les parties et d'amener une solution amiable, ce, dans un délai de 30 jours (5) à compter de la désignation du premier des conciliateurs.

Article 10 - Les parties affirment sur l'honneur n'avoir passé aucune contre-lettre ou avenant relatif au présent contrat qui ne soit soumis au Conseil Départemental.

Article 11 - **Conformément aux dispositions des articles 65 et 91 du Code de Déontologie, ce contrat sera communiqué au Conseil Départemental de l'Ordre avant le début du remplacement.**
Son renouvellement sera soumis à ces mêmes dispositions.

Clauses particulières :

Fait en trois exemplaires (dont UN pour le Conseil Départemental), le

Médecin remplacé

Médecin remplaçant

(1) Il est recommandé que les modalités habituelles de fonctionnement du cabinet soient précisées au remplaçant, dans le souci de la permanence des soins.
(2) Il serait souhaitable que la copie de cette assurance soit jointe au présent contrat.
(3) l'accord peut consister en une renonciation totale ou limitée dans le temps à se prévaloir de l'interdiction d'installation édictée à l'article 86 du Code de Déontologie et rappelée par cette clause du contrat.
(4) Pour les remplacements inférieurs à trois mois, les parties au contrat gardent la faculté d'introduire une clause de non-réinstallation si la durée de remplacement le justifie
(5) ce délai peut éventuellement être modifié sur proposition du Conseil Départemental.

IMPORTANT: il ne sera envoyé de réponse que si le contrat contrevient à la déontologie.

Presse

" La question de l'euthanasie, la loi Léonetti et ses perspectives " (Lucie Hacpille)

Inscrite au Tableau de notre département, Lucie Hacpille est philosophe et médecin. Rappelons qu'elle a déjà été sollicitée à ce titre pour les colonnes de ce bulletin (n° 9 de juin 2011).
Elle a initié les activités rouennaises hospitalières et d'enseignement universitaires dans le cadre des soins palliatifs et de l'éthique à l'approche de la fin de vie. Administrateur à l'Association européenne des Soins Palliatifs et de la Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs, elle a été chargée aux côtés de Maurice Chausson du dossier sur la question de l'euthanasie.
A la demande du Conseil de l'Europe, elle a rédigé le rapport " Les décisions médicales dans les situations de fin de vie et les implications éthiques des choix possibles ".

L'émergence de la question de l'euthanasie est née dans le contexte de la bioéthique et des droits des patients.

Éditions L'Harmattan
5-7, rue de l'École Polytechnique
75005 Paris
01 40 46 79 22

Félix DÉVÉ
1872 - 1951

Pas de téléphone, pas de voiture, ... pas de femme.
Beauvaisin de naissance, parisien de formation, rouennais pendant cinquante ans.
Un destin hors du commun : il est, à vingt-huit ans, encore interne, un savant connu du monde entier.
Un nom toujours célèbre... Mais qui était Félix Dévé ?

Il naît à Beauvais le 10 novembre 1872.

Son père, Augustin Dévé, fit ses études de médecine à l'école de médecine de Rouen.
Il fut l'élève d'Henri Pillore et le contemporain de Nicolle, Hélot, Derocque, Tinel, Marquézy.
Après un périple mondial de cinq ans, il s'installa à Beauvais où il exerça la médecine pendant cinquante ans. Il mourut en 1921, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Sa mère, d'origine elbeuvienne, éleva ses enfants dans une tendre affection et mourut à l'âge de cinquante-huit ans.
Madame Dévé initia ses enfants à la musique.
Deux sœurs et un frère, Félix eu une enfance heureuse.

L'exemple paternel entraîna naturellement Félix et Charles à devenir médecins.

En effet, Augustin Dévé emmenait volontiers ses fils en visite dans une voiture à cheval et transmit l'essentiel de ses qualités médicales : l'amour de la profession, le dévouement, la probité, l'empathie et la dignité professionnelle.
Qualités qui faisaient et font encore notre déontologie.

C'est tout naturellement que Félix apprit les premiers rudiments de petite chirurgie auprès de son père nommé médecin chef de l'Hôtel-Dieu de Beauvais.
C'est à dix neuf ans qu'il quitte la cité beauvaisine accompagné de son père pour s'inscrire en faculté à Paris.
Il devait y rester dix ans pendant lesquels il accumula enseignements, observations, protocoles, autopsies et croquis.
Ce furent de longues années d'inlassable travail de chaque jour, de fréquentation assidue des cours et des laboratoires, des salles d'autopsie et des bibliothèques.
Il réussit le concours d'Externat en 1893 et est nommé Interne des Hôpitaux de Paris le 20 janvier 1897.
Sa vie professionnelle bascule le 17 août 1898 dans le service de son maître Tapret à Lariboisière.
Un journalier de 44 ans est admis pour un gros ventre ascitique. Après avoir évoqué une cirrhose de Laënnec, l'ascite ponctionné, il palpe « un foie gros, à surface bosselée, accompagné de gâteaux mamelonnés et de tumeurs plus au moins arrondies et mobiles disséminées dans tout le ventre ». Les diagnostics de péritonite tuberculeuse fibro-caséeuse, cancer propagé au péritoine, sarcome rétro péritonéal, sont évoqués.
Le chef de service part en vacances et son suppléant Macaigne soulève l'hypothèse hardie de kystes hydatiques multiples. Transféré en chirurgie, le patient refuse une laparotomie exploratrice et meurt de cachexie un dimanche matin 1er décembre 1898.

C'est Félix Dévé, interne en deuxième année, qui pratique l'autopsie et confirme l'hypothèse de Macaigne. « ... on est immédiatement frappé par la présence d'innombrables kystes transparents, semés sur tous les organes... ».
Ignorant tout de l'échinococcose à cette date, à force de travail, de réflexion, de documentation et d'expérimentation, il met à jour le cycle du ver plat échinocoque quinze mois plus tard.
Des circonstances d'une banale simplicité, un esprit solide, un acharnement au labeur, un sens clinique,

une conception méthodique de l'expérimentation (où transparaît l'influence considérable d'un Claude Bernard qu'il vénère), un renoncement de soi au seul bénéfice de la médecine ont fait, en quelques mois, de Félix Dévé, l'expert international de l'échinococcose.
Aujourd'hui, cette maladie est tenue pour peu fréquente, voire rare, mais à l'époque, elle représentait une part non négligeable de la mortalité, surtout dans certaines régions de l'est de la France.
Il soutint sa thèse le 18 juillet 1901, " de l'échinococcose secondaire ", clôturant d'une façon magistrale des études déjà illustrées par de nombreuses publications.
Alors qu'une brillante carrière l'attendait à Paris, il partit s'installer à Rouen.
Il connaissait Rouen, berceau de sa famille paternelle ; il connaissait l'école, les hôpitaux et les Maîtres qui y enseignaient.

Il fut nommé Médecin-adjoint des hôpitaux de Rouen et ouvrit son cabinet médical en 1902.

Une mise soignée, un port austère, un physique ingrat mais un regard perçant, il savait se montrer agréable et plein de délicatesse. Il s'installera quelques années rue des Carmes au numéro 47 puis au numéro 14, adresse où il reçut élèves, amis et savants du monde entier, attirés par le prestige du maître rouennais.
Et comment, parmi ces élèves, ne pas rappeler ici le souvenir du Professeur Max Dordain.

Modeste dans ses goûts et dans ses besoins, il écarta toujours le luxe au profit d'un confort simple adapté aux nécessités de son travail.
Il consacra alors sa vie à la pratique hospitalière, l'enseignement, la recherche scientifique et à sa patientèle.
Pas de téléphone, pas de voiture, ... pas de femme...
L'absence de téléphone car il ne voulait pas être dérangé dans son travail.
La voiture lui était inutile car les hôpitaux et son laboratoire étaient à vingt minutes à pied.
Son célibat pour ne pas obliger une femme à partager une vie de sacrifices et de travail incessant. Il limitait sa patientèle sans se soucier du coté économique de la vie.
Il fut fort apprécié de ses confrères dans son travail de consultant, recevant essentiellement à domicile, il se faisait parfois conduire par le médecin de famille au chevet d'un malade.

Foncièrement désintéressé, Félix Dévé eut toujours en vue de respecter les règles de la déontologie et de privilégier les bons rapports confraternels.
Tous les jours il se rendait à l'hôpital, même le dimanche à 10 heures où il aimait réunir quelques élèves pour de minutieuses autopsies, puis l'examen microscopique des prélèvements.

En 1907, il fut nommé médecin chef des hôpitaux de Rouen après avoir brillamment passé le concours. Chef de service à trente-six ans, il affectionnait les longues discussions au lit du malade qui, jointes à la minutie de l'examen, au respect du malade, imprimaient à son enseignement une valeur inestimable pour ceux qui avaient la chance d'en bénéficier.

« Primum non nocere », il savait prendre des risques mais sans audace inutile et toujours après mure réflexion.

En 1908 il est nommé Professeur titulaire de pathologie médicale.

La guerre de 14-18 l'éloigna brutalement de Rouen ; mobilisé au troisième corps d'armée comme médecin de première classe. Chartres, Reims, Soissons, puis, avec son troisième galon, on lui confie un hôpital de campagne réservé aux contagieux à Igny près de Reims, à proximité du front. Tout en soignant les malades physiquement et moralement, il installe dans des conditions précaires un laboratoire de fortune et continue son travail de recherche, rédigeant vingt-trois publications échinococciques et diverses communications pour les revues françaises et étrangères.

Ses rares moments de calme au front lui permirent d'apprendre l'équitation.

Il sortira indemne de la guerre, médecin commandant titulaire de la croix de guerre et de la légion d'honneur à titre militaire. Démobilisé en janvier 1919, il regagne Rouen pour y apprendre la disparition de nombreux collègues ou d'élèves.

A ce propos, nous rappellerons que, tous les ans, notre institution rend hommage, le 11 novembre, à ces confrères morts pour la France en déposant une gerbe dans le jardin de l'ancienne école de médecine , devant le monument où une plaque dit leurs noms et l'endroit où ils sont tombés.

En 1924, succédant au professeur Raoul Brunon, il devient titulaire de la Chaire de Clinique qui consacrait sa carrière médicale et qu'il occupa seize ans.

Le grand voyageur est invité du 19 mars au 16 avril 1923 à Tunis par Charles Nicolle. Il naquit entre les deux hommes une amitié sincère et une estime réciproque. En Tunisie, comme dans tous ses voyages, il se documentait sur l'histoire, le géographie, les mœurs,

les us et coutumes, voire les particularités touristiques et gastronomiques.
Consultant mondial de l'échinococcose, il fut accueilli dans toute l'Europe, en Afrique du Nord qu'il sillonna en tous sens, au Proche-Orient et en Amérique latine où il fut accueilli en sauveur.

Il reçut en effet, un accueil extraordinaire lors d'une tournée de conférences en Amérique latine en 1932 pendant trois mois. L'échinococcose était un fléau mondial et les avancées scientifiques qu'il avait apportées étaient essentielles.

Les événements de 1939-1945 lui permettront de fournir de nouvelles et éclatantes preuves de son abnégation. Le 18 mai 1940, la catastrophe ferroviaire de Morgny amena un nombre considérable de blessés à l'Hospice-Général .Toute la soirée et la nuit il œuvra en chirurgien de garde pansant les plaies et taillant dans les chairs. Il resta à son poste alors que tant d'autres étaient absents, en ces temps d'exode et de déroute. Malades et blessés affluent alors que le coeur de Rouen s'effondre sous les explosions et les flammes.
Dans la nuit du 14 avril 1944, un bombardement imprécis déversa des tonnes de bombes sur la cathédrale, le palais de justice et de nombreux quartiers, répandant à nouveau destructions et incendies.
Félic Dévé était au pied de son escalier dans la loge de la concierge lorsqu'une bombe frappa l'immeuble, explosant aux étages supérieurs. Son appartement est inaccessible. Choqué mais vivant, il va se réfugier en pleine nuit à l'Hospice Général. Passés les premiers effets du souffle, il se rendit compte de graves troubles auditifs qui s'avéreront irréversibles.

La majeure partie de sa documentation ecchinococcique fut épargnée, mais le reste irrémédiablement perdu. Grâce à ses élèves et ses amis, il put s'installer dans un petit appartement rue Le Nostre près de l'Hôtel-Dieu.
La vie va donc reprendre dans ce cadre nouveau, soumise jusqu'au bout aux mêmes impératifs de travail, toujours dans des conditions modestes.
Ses trois cent vingt-sept publications concernent principalement l'échinococcose mais aussi l'anatomie, la physiologie, les affections de l'appareil digestif, cardio-vasculaire, de l'appareil uro-génital, de l'encéphale, de la moelle, des maladies du sang et des maladies infectieuses et parasitaires.

Ses ouvrages fondamentaux : l'échinococcose primitive (1949), l'échinococcose secondaire (1948) et l'échinococcose osseuse (1948), dont nous conservons précieusement au Conseil Départemental des exemplaires dédicacés, furent la base de l'hydatidologie moderne et lui valurent de nombreux titres honorifiques et l'admiration de la communauté médicale internationale. Ces trois ouvrages montrent la précision de ses observations, illustrées par quelques dessins signés de son monogramme et enrichies de nombreuses références bibliographiques, et toujours validées par les expérimentations animales et l'examen anatomo-pathologique.

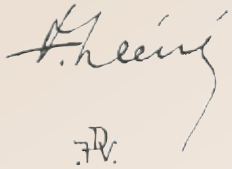

Félix Dévé reçu d'innombrables décorations et titres hospitaliers, universitaires et scientifiques français et étrangers, dont nous ne citerons que quelques-uns :

1908 - Officier d'académie
1913 - Officier de l'instruction publique
1917 - Médaille d'honneur des épidémies
1918 - Croix de guerre
1918 - Chevalier de la Légion d'Honneur (à titre militaire)
1947 - Officier de la Légion d'Honneur

Le 23 juillet 1951 eut lieu à Rouen un congrès pour la remise solennelle du « Libro de Oro en homenaje al professor Félix DEVE » .

L'Association Internationale d'Hydatidologie avait délégué son président ; l'ambassadeur de la république Uruguayenne, le ministère de l'agriculture, le département, la Société de médecine, le Conseil de l'Ordre, l'école de médecine étaient représentés ; de très nombreux amis, collègues et anciens élèves étaient venus entourer le Professeur Dévé. La matinée fut consacrée à la visite de l'Hôtel-Dieu, du musée Flaubert (dont la chambre natale de Gustave fut son premier laboratoire) et du musée de l'échinococcose où il put faire admirer sa riche collection de pièces anatomiques. Son dernier discours se termina à l'adresse de ses anciens élèves par ces mots : « au cours de mes cinquante années d'exercice médical, mon activité professionnelle et scientifique n'a pas été absorbée par la seule étude du kyste hydatique... ».

Le 1er septembre 1951, il quittait Rouen pour se reposer à Brienon et devait passer la nuit à Paris chez son frère le docteur Charles Dévé. Après un voyage sans histoire, arrivé à la porte de l'appartement, il s'écroula, son frère ne put que constater son décès.

Ce texte a été extrait et résumé de la thèse passionnante soutenue le 28 avril 1958 par le docteur Philippe LEMOINE intitulée : " La vie et l'oeuvre de Félix Dévé " .
Rappelons également la mémoire du Docteur LEMOINE (1928-2003).

Dr Patrick LANCIEN
Vice-Président

Offres d'activité

Clinique du Cèdre

Médecin DIM

La Clinique du Cèdre, établissement médico-chirurgical de 208 lits, situé à Bois-Guillaume dans l'agglomération de Rouen, recrute un médecin DIM (H/F)

Missions :

- Organiser, traiter et analyser l'information médicale
- Garantir la qualité et la conformité de l'information médicale
- Élaborer et analyser les statistiques d'activité médico-chirurgicale, alimenter les tableaux de bord
- Contribuer aux études prospectives et aux démarches comparatives

Profil :

Docteur en médecine, DES ou CES de Santé Publique
Expérience similaire avec parfaite maîtrise du codage

CANDIDATURES (CV + LETTRE DE MOTIVATION MANUSCRITE) À ADRESSER À :
Monsieur Richard OUIN - Directeur
Clinique du Cèdre - 950, rue de la Haie - 76230 BOIS-GUILLAUME
Mél : direction@clinique-du-cedre.fr

Département de Seine-Maritime

Médecin Départemental de PMI
Sous-Directeur PMI/Actions de Santé

Le Département de la Seine-Maritime, situé quai Jean Moulin à Rouen, recrute, pour sa Direction ASE/PMI, un médecin départemental de PMI - Sous Directeur PMI/Actions de Santé

Missions :

- Organiser les missions et les orientations du Département en matière de PMI et d'actions sanitaires
- Être responsable des marchés et des conventions
- Être l'interlocuteur santé de la Direction ASE/PMI
- Assurer l'encadrement hiérarchique des agents de la sous-direction PMI/Actions de Santé et des responsables de santé en UTAS
- Évaluer l'activité, contrôler la qualité du service rendu aux usagés
- Assurer le suivi budgétaire
- Participer à diverses instances
- Être en charge de l'agrément des assistants familiaux
- Être en charge des décisions de suspension d'agrément
- Être le référent technique des Centres d'Action Médico-Social Précoce

Profil :

Cadre d'emplois des médecins territoriaux (Docteur en médecine, spécialisation en pédiatrie, en gynécologie-obstétrique, en santé publique ou en pédopsychiatrie) avec une expérience en PMI d'au moins 3 ans

CANDIDATURES (LETTRE DE MOTIVATION, CV DÉTAILLÉ, 3 DERNIÈRES FICHES DE NOTATION ET COPIE DU DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ, SOUS LA RÉF VP-72-13) À ADRESSER À :
Monsieur le Président du Département de Seine Maritime
Pôle Ressources Humaines et Administration Générale
Direction de la Gestion Prévisionnelle et des Relations Sociales
Service Gestion du Recrutement
Hôtel du Département - Quai Jean Moulin - 76101 ROUEN CEDEX
Site : www.seinemaritime.net - Mél : depose-cv.drh@cg76.fr

Le libellé complet de ces offres d'activité peut être consulté en nos locaux

Bulletin d'Information du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Seine-Maritime

44, rue Jeanne d'Arc - BP 135
76002 Rouen Cedex 2

Tél : **02 35 71 02 18**
Fax : **02 35 89 59 25**
Mél : **seine-maritime@76.medecin.fr**

Site Internet :
www.cdom76.com
(Utilisateur 33 - Mot de passe 76)

Retrouvez tous les bulletins d'information en ligne dans la rubrique " Textes "

Ordre National des Médecins
Conseil Départemental de l'Ordre

Ordre National des Médecins - Conseil Départemental de la Seine-Maritime - Bulletin d'Information n° 15 - **Juillet 2013**